



## PROGRAMME DE FORMATION

### 11.2.3.8 Vérification de concordance

#### Complément TCA

**Objectifs de la formation :**

Se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de formation

**Prérequis :**

Avoir suivi avec succès une vérification renforcée de leurs antécédents.

**Personnels concernés :**

Les personnes qui mettent en œuvre la vérification de concordance entre les passagers et bagages

**Durées et nombre de stagiaires :**

Initiale : 3h30 + 15 mn d'évaluation

Périodique : 2h + 15 mn d'évaluation

02 stagiaires minimum

12 stagiaires maximum

**Validation de la formation :**

Partie théorique : QCU/QCM

Partie pratique : mise en situation

Note minimale : 12/20

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

Support PowerPoint, exercices, films

Vidéoprojecteur, tableau blanc

Exercices de progression, mise en situation

Retour d'expérience

Formation dispensée par un instructeur certifié DGAC

**Méthodes pédagogiques :**

Affirmative, interrogative, démonstrative et active

**Validité de la formation :**

Périodicité 3 ans

**Accessibilité :**

Formation accessible aux personnes avec un handicap

**Tarif session :**

Sur devis

**Délais d'accès :**

Entre 7 et 30 jours à compter de la signature du devis

**SERIS Academy Airport - Organisme de Formation**

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : [contact@seris.fr](mailto:contact@seris.fr) | [www.seris.fr](http://www.seris.fr)

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028



**Indicateurs :**

Taux de satisfaction : à venir

Taux de réussite : à venir

Taux d'insertion : à venir

**Déroulé de la session de formation :****Accueil :**

Présentation et déroulement de la session.

**Objectifs pédagogiques généraux :****11.2.3.8 :**

- ♦ Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs ;
- ♦ Connaissance des prescriptions légales applicables ;
- ♦ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- ♦ Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- ♦ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- ♦ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- ♦ Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages ;
- ♦ Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages.
- ♦ Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

**11.2.6.2 :**

- ♦ Connaissance du cadre juridique et des prescriptions légales applicables pour la sûreté de l'aviation civile
- ♦ Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- ♦ Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes ;
- ♦ Connaissance des procédures de notification
- ♦ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas d'incidents liés à la sûreté ;

**Evaluation sommative**

Examen de fin de formation sous forme de QCU